



EXTRAIT DES DECISIONS
DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°06/2014

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	5
Présents	4
Pour	4
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille quatorze,

le vingt neuf septembre à seize heures,

le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents : Messieurs Charles de COURSON, Patrice VALENTIN, Yan MORAND, Jean-Raymond EGON.

OBJET : REFORMES D'UN BIEN MOBILIER

Vu le code général des collectivités territoriales, article L1424-27,

Vu la délibération n°14/2014 du 13 juin 2014 du conseil d'administration donnant délégation de compétence au bureau,

Vu le rapport du Président du Bureau du Conseil d'Administration,

Le Bureau, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réforme du bien suivant :

N°inventaire	Désignation du bien	Année d'acquisition	Montant	Amortissements pratiqués	Valeur nette comptable
3492	Caméscope	1990	2 802,01 €	2 802,01 €	0,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer les actes relatifs à cette décision.

Le président
du Bureau du conseil d'administration,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
06 OCT. 2014
PRÉFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.